


DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE
COMBAILLAUX
34980



Tél. 04 67 84 22 68
Fax 04 67 84 87 98
mairie.combaillaux@wanadoo.fr

 : mairie de Combaillaux

REPUBLIQUE FRANCAISE

Combaillaux, le 26/08/2021

Monsieur le Maire

à

Monsieur Olivier HOIBIAN
Président de l'association « ensemble à
Combaillaux »
5, Allée du Miradou
34980 COMBAILLAUX

DF/SH

LRAR N° : 1A 135 682 5838 7

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier recommandé en date du 23 Août 2021 concernant la demande de retrait de l'arrêté du 24 Juin 2021 accordant le permis d'aménager N° PA 034 082 20 M0002 au nom de la commune de Combaillaux à la société GGL AMENAGEMENT représenté par Madame SAUNIER Aurore demeurant 111 place Pierre Duhem 34 000 MONTPELLIER en vue de l'aménagement d'un lotissement de 17 lots dont 12 lots pour maisons individuelles et 5 macro lots.

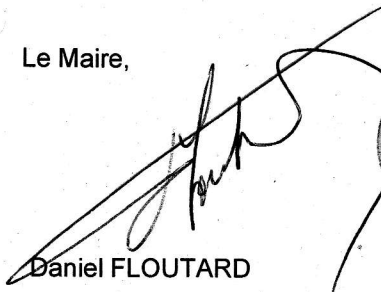
Après examen des arguments développés et du contenu du dossier, il apparaît qu'aucune illégalité ne vient entacher le permis de construire et en conséquence de quoi la demande de retrait est rejetée.

Vous pouvez contester la présente décision de rejet sous un délais de deux mois en saisissant à cet effet le tribunal administratif de Montpellier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Copie à Monsieur Simon POPY

Le Maire,


Daniel FLOUTARD

